

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 octobre 2017

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 23 octobre pour le 27 octobre 2017 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent L'ETROP, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, KNIBBE Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, KANDIN Dominique, L'ETROP Laurent, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul.

Absent et Excusé : Monsieur BESSON Stéphane

Madame Jourd'heuil Aline fût nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur confiance. Il fait également part au conseil que la réunion du SIVOS des 5 Vallées, avec le nouveau bureau mis en place, s'est bien passée.

Lecture des Comptes rendus précédents et approbation générale.

Au cours de ce Conseil, les points suivants ont été abordés et/ou débattus.

ELECTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ELECTIONS AUX COMITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'élire les membres titulaires et suppléants aux différentes commissions Communales et aux comités des syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

ELECTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Commission des Adjudications	CARRE Jean-Paul	RICHER Etienne
	CROSIER Pascal	BESSON Stéphane
Commission des Bâtiments et cimetières	MERCIER Evelyne	CARRE Jean-Paul
	KANDIN Dominique	L'ETROP Laurent
Commission des Chemins et voirie	CROSIER Pascal	RICHER Jean-Paul
	RICHER Etienne	CARRE Jean-Paul
Commission des Bois	CARRE Jean-Paul	RICHER Etienne
	RICHER Jean-Paul	L'ETROP Laurent
Commission des Fêtes	MERCIER Evelyne	CROSIER Julien
	KNIBBE Aline	JOURD'HEUIL Aline
Commission des finances	CROSIER Pascal	JOURD'HEUIL Aline
	CARRE Jean-Paul	BESSON Stéphane
Commission de l'eau	RICHER Jean-Paul	RICHER Etienne
	CARRE Jean-Paul	KANDIN Dominique
Appel d'Offres	CARRE Jean-Paul	CROSIER Pascal
	RICHER Etienne	RICHER Jean-Paul

**ELECTION DE 4 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Président : Laurent L'ETROP

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
CCAS	CARRE Jean-Paul	CHEVALIER Eric
	JOURD'HEUIL Aline	FOUILLET Suzanne
	MERCIER Evelyne	FROG Karinne
	RICHER Etienne	GAUJARD Delphine

**ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMITES DES SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX**

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
SIVOS DES 5 VALLEES	L'ETROP Laurent	CARRE Jean-Paul
	KNIBBE Aline	
SIVU DES ECOLES DE LA VANNE	CARRE Jean-Paul	CROSIER Pascal
	L'ETROP Laurent	
CDC POA / SMPO	L'ETROP Laurent	CARRE Jean-Paul
SDDEA	CROSIER Julien	BESSON Stéphane
SDEA	CROSIER Julien	BESSON Stéphane
SYNDICAT DE LA VANNE	RICHER Etienne	L'ETROP Laurent
	KANDIN Dominique	CARRE Jean-Paul
SICGTS	L'ETROP Laurent	JOURD'HEUIL Aline
	KNIBBE Aline	CROSIER Julien
SPL XDEMAT	L'ETROP Laurent	

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des indemnités de fonction du Maire et des 2 Adjointes et rappelle, que ces indemnités doivent être en conformité avec la loi du 05 avril 2000 et notamment avec les articles L13, L21, 23 et 23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé demande à Monsieur le Maire de sortir de la salle du Conseil ainsi qu'aux deux adjoints, et après en avoir délibéré, décide que le montant des indemnités de fonction alloué au Maire et aux deux Adjointes, à compter du 27 octobre 2017, s'élèvent à :

Pour Monsieur le Maire L'ETROP Laurent : 17% de l'indice terminal de la fonction publique.
 Pour Monsieur le 1^{er} Adjoint CARRE Jean-Paul : 6.6% de l'indice terminal de la fonction publique
 Pour Monsieur le 2^{ème} Adjoint RICHER Jean-Paul : 6.6% de l'indice terminal de la fonction publique .

DELEGATION DE COMPETENCES

Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions applicables pour les marchés publics sans formalité préalable, le Conseil Municipal décide d'accorder à effet du 27 octobre 2017 une délégation de compétence à Monsieur le Maire en matière de marchés publics sans formalité préalable, pour des marchés à procédure adaptée.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'accorder une délégation de compétence à Monsieur le Maire en matière de marchés publics sans formalité préalable jusqu'à concurrence de 209 000 € HT.

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA SALLE POLYVALENTE : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants

Le Conseil Municipal;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 et le 4° du 3-3 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

décide

- La création à compter du 01 janvier 2018 d'un emploi permanent d'agent polyvalent pour le nettoyage des locaux communaux dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (maximum 3 ans) ou à durée indéterminée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

INDEMNITES D'INTERIM SUITE A LA DEMISSION DU MAIRE

Après avoir demandé à Monsieur Jean-Paul CARRE, 1^{er} Adjoint de bien vouloir quitter la salle et ne pas assister aux débats, Monsieur le Maire indique au Conseil, que suite à la démission de Monsieur Henri KERZREHO de sa fonction de maire de la commune de Saint Benoist sur Vanne, les services de la Préfecture ont, par courrier du 21 septembre 2017 informé Monsieur Jean-Paul CARRE que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, il lui appartenait de remplacer le maire dans la plénitude de ses fonctions.

Monsieur le Maire propose au Conseil que, pendant la période complète d'intérim, du 14 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus, une indemnité de maire soit versée à Monsieur CARRE.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire de verser une indemnité de maire à Monsieur Jean-Paul CARRE pour la période d'intérim, dit que le montant de cette indemnité de fonction s'élève à 17 % de l'indice terminal de la fonction publique, précise que, durant cette période, les 2 indemnités (maire et adjoint) ne peuvent se chevaucher et charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce dossier.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU 2016/2017

Monsieur le Maire rappelle que pour la période 2015/2016, le prix de vente du M3 d'eau avait été fixé à :

- 0,90 € pour une consommation inférieure ou égale à 500 m3
- 0,94 € pour une consommation supérieure à 500 m3.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de vente du M3 d'eau pour l'année 2016/2017.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 novembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la répercussion de la redevance pour la préservation de la ressource en eau aux abonnés.

Celle-ci se monte à 0.0666 € / m3 pour l'année 2017.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, fixe le prix de vente du M3 d'eau pour la période septembre 2016 / septembre 2017 (période compris entre les 2 relevés) de la manière suivante :

- 0,90 € pour une consommation inférieure ou égale à 500 m3
- 0,94 € pour une consommation supérieure à 500 m3.

accepte la reconduction de la répercussion de la redevance pour la préservation de la ressource en eau aux abonnés au prix de 0.0666 € / m3

PLAQUES CHAUFFANTES A LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de locations de la salle polyvalente, des plaques chauffantes au plafond ont été détériorées.

Il conviendrait de les facturer aux locataires indécents.

Monsieur le Maire présente un devis de remplacement de ces plaques.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide de se faire rembourser les plaques chauffantes de la salle polyvalente abimées lors d'une location et indique que le montant sera de 55 € par plaque, main d'œuvre comprise.

Questions / propositions :

- *Ajouté au règlement de la salle : bouchons de champagne, plaques chauffantes*
- *Ne faudrait-il pas installer des crochets fixes ?*
- *Il conviendrait de retirer tous les produits d'entretien (protection pour les enfants)*
- *Prévoir une trousse de secours (1ers soins, couverture de survie...)*
- *Voir si un contrôle technique de la salle est obligatoire (Socotec ?)*

COMMUNAUTE DE COMMUNES : MINI RESIDENCES SENIOR EN PROJET

Le Maire informe le conseil que, dans le cadre du contrat de ruralité signé entre l'Etat et la Communauté de communes le 14 mars dernier, la Communauté de communes a élaboré un projet de « mini résidences seniors ».

Ce projet vise à permettre aux personnes âgées de bénéficier de logements adaptés sans changer de cadre à travers un réseau de 4 résidences installées en dehors du bourg-centre en complément avec la résidence seniors déjà existante à Aix-en-Othe.

Chacune de ces résidences sera composée de 4 logements de type T2 ou T3 sur une parcelle d'une surface minimum de 400 m².

Lors du bureau communautaire du 18 juillet dernier, le Président de la Communauté de communes a proposé aux communes de faire part de leur intérêt. Le projet serait porté par la Communauté de communes dans le cadre d'un partenariat avec le bailleur Mon Logis. La seule condition demandée à la commune pour ce projet est la cession à l'euro symbolique du terrain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet pour le moment.

DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE D'ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu de Madame Chantal POIRIER, propriétaire d'une résidence secondaire à Saint Benoist sur Vanne, une demande d'exonération de la taxe d'ordures ménagères.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de transmettre cette demande à la Communauté de Communes du Pays d'Othe.

POINT LECTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Maryline MOREAU, responsable du point lecture de notre commune, a émis le souhait de l'ouverture d'un compte à Cultura pour compléter la « collection » de livres et magazines.

Le Conseil donne son accord

OURAGAN IRMA

L'association « le Carrefour des Communes » coordonne la mobilisation des communes françaises qui participent au fonds d'aide pour les villes et collectivités dévastées par l'ouragan Irma le 6 septembre 2017. Le Conseil ne souhaite pas faire de dons à cette association.

RENCONTRE DES SAINT BENOIT DE FRANCE

La rencontre des Saint Benoit de France aura lieu en 2018, à Saint Benoit la Chipotte (Vosges), du 10 au 12 mai 2018, avec au programme :

- Visite du Château de Lunéville
- Visite de Nancy et sa célèbre place Stanislas

QUESTIONS DIVERSES

- Le réservoir sera nettoyé le 25 novembre à 14h00
- La cabane de chasse est opérationnelle
- Terrain de la gare : entourage / Relancer Nexity et SNCF
- Dossier d'accessibilité : à prévoir sur 2018
- Salle polyvalente : une demande est faite de bétonner le chemin depuis le parking
- La route de Courmononcle est pleine de trous : prévoir de refaire la route
- Une tondeuse et une taille-haie sont à budgétiser sur l'année 2018

Fin de séance : 20h30